

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2024_167**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 juillet 2024, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

RESSOURCES HUMAINES***Modification du tableau
des effectifs*****Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 36
Procurations : 12

Nombre de votants : 48**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Stéphanie DUFERMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Luc FOUTRY
Cathy POIDEVIN, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Ludovic ROHART
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Carine GAU, procuration à Gilda GRIVON
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Anne WAUQUIER
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Michel PIQUET

Absents excusés :

Marcel PROCUREUR, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 juillet 2024

Délibération CC_2024_167

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°CC_2024_052 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 10 juin 2024.

Une modification du tableau des effectifs est nécessaire pour la prise en compte des mutations à venir au sein de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (arrivées/départs/réussite de concours/admis à la promotion interne), et des créations de deux postes non permanents (contrat de projet) de chargé d'animation Terrabundo et référent jalonnement réseau cyclable Caerpe Diem.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- ***De modifier le tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 10/07/2024
Qualité : PRESIDENT



Tableau des effectifs

Emplois permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	0
Directeur Général Adjoint	3	3	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	0	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Attaché hors classe	2	2	0
Directeur Territorial	1	0	0
Attaché principal	5	4	0
Attaché temps complet	22	20	(+1)
Attaché temps non complet 25 h	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	6	(+2)
Rédacteur	15	11	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	9	(+2)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	11	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	0	0
Adjoint administratif	11	9	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	0	0
Ingénieur hors classe	2	0	0
Ingénieur principal	4	4	0
Ingénieur	7	2	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	4	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	2	0
Technicien	4	2	0
Agent de maîtrise	3	3	(+2)
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	4	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	17	(+1)
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	0	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0

Assistant socio-éducatif	2	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Agent social à temps non complet 28h	1	1	0
Agent social à temps non complet 17h30	1	0	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	0	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	6	3	0
Animateur TNC 28H	1	1	0
Animateur TNC 17H30	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	6	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	0	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	4	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal TNC 28H	1	1	0
Bibliothécaire	1	0	0
Bibliothécaire TNC 28H	2	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe à temps non complet 28h	2	2	0
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	4	3	0

Emplois non permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	création ou suppression
Filière Administrative			
Attaché	8	5	
Rédacteur	7	4	(+1)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	1	(+1)
Adjoint administratif	4	0	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	1	
Ingénieur	6	3	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	

Technicien	2	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	
Adjoint technique	12	3	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	0	
Adjoint d'animation	200	0	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	0	
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	0	
Contrat de droit privé			
Contrat engagement éducatif	800	0	
Contrats apprentissage	4	3	

Il est précisé :

- Un poste permanent au grade d'attaché territorial dans le cadre d'un métier de chargé de communication (h/f). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Développer et suivre la communication des grands projets en cours ou à venir : Terrabùndo (suivi des évènements, visites et muséographie), Agfa, économie circulaire, projet Interreg CEO... ;
 - Mettre en œuvre et suivre la communication des services : conception des plans de communication, conception des documents de communication, validation des supports ;
 - Participer au développement de la stratégie numérique de Pévèle Carembault sur les réseaux sociaux (stratégie d'appel à des influenceurs pour promouvoir les évènements de Pévèle Carembault, jeux concours etc...)
 - Porter une réflexion sur l'opportunité de développer une chaine TV Pévèle Carembault : stratégie éditoriale, organisation technique, suivi des tournages et montages, diffusion, mobilisation des habitants...

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- Un poste permanent au grade d'animateur territorial TNC 28H dans le cadre d'un métier de coordinateur d'actions culturelles (h/f). Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Impulser une action culturelle commune : référence sur le territoire, développement d'une veille prospective sur les pratiques émergentes et les créations innovantes en capitalisant et valorisant des démarches de développement culturel, programmation et organisation de manifestations culturelles en relation avec les Rencontres Culturelles en Pévèle Carembault ;
- Organiser des événements culturels : En lien avec d'autres partenaires et acteurs, réalisation de temps forts auprès du grand public en s'appuyant sur les thématiques du projet de territoire : projections documentaires, conférences, événements annuels (Meuh d'Or, festival culturel, etc.) ;
- Favoriser la participation des habitants et acteurs du territoire : en qualité d'expert, accompagnement des partenaires dans la mise en place d'actions culturelles afin de les épauler sur l'aspect méthodologique, de les guider sur le contenu ; veiller à favoriser la prise en compte des nouveaux publics et, en particulier, des publics éloignés de l'offre culturelle.

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- la création d'un poste non permanent de chargé d'animation terrabùndo (h/f). Cet emploi est créé en lien avec la gestion du site de Terrabùndo et en faire une réussite pour le territoire tant commerciale qu'entrepreneuriale. Cette phase dite « émergente » est fixée à 2 ans pour permettre un rayonnement du site au titre des ambitions fixées.

Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Développer une stratégie d'animation de Terrabùndo ;
- Planifier les événements et élaborer un calendrier trimestriel d'animation ;
- Coordonner l'organisation d'évènements ;
- Élaborer le plan de communication pour promouvoir les événements auprès de la communauté ;
- Créer les contenus, supports de communication (flyers, affiches, signalétique) et mettre à jour le contenu du site web ;
- Définir les indicateurs de performance et de notoriété (quantitatifs et qualitatifs) et suivre les résultats des actions ;
- Intervenir en tant que régisseur suppléant ;
- Assurer la présence sur site en soirée ou durant les week-ends en fonction des calendriers

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel Rédacteur recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 3 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26

janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- La création d'un poste non permanent de référent jalonnement réseau cyclable Caerpe Diem (h/f). Cet emploi est créé en lien avec la mise en œuvre d'un jalonnement dans le cadre de la concrétisation du schéma cyclable et de préparer le cahier des charges dans le futur marché de jalonnement.

Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Repérer et cartographier les itinéraires et les « nœuds » ;
- Identifier, organiser les informations à communiquer aux cyclistes selon une hiérarchie définie ;
- Déterminer les types et le nombre de panneaux nécessaires et le support approprié ;
- Repérer sur le terrain les supports mobilisables et leur domanialité, le cas échéant indiquer la nécessité d'implanter un support en précisant la domanialité ;
- Suivre l'état d'avancement des aménagements cyclables pour anticiper le jalonnement ;
- Préparer les pièces du marché jalonnement avec l'appui du service voirie.

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel Adjoint administratif principal de 2ème classe recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 3 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_167
Objet :	Modification du tableau des effectifs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200041960-20240710-CC_2024_167-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240710-CC_2024_167-DE-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_167.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240710-CC_2024_167-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : tab effectif juillet24.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240710-CC_2024_167-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	493.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	10 juillet 2024 à 10h37min32s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 juillet 2024 à 10h45min18s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	10 juillet 2024 à 10h45min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2024 à 10h45min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2024 à 10h56min00s	Reçu par le MI le 2024-07-10

